

**PROJET**  
**« APPUI AU PLAN NATIONAL DE TRANSITION**  
**ENERGETIQUE DES COMMUNES EN TUNISIE,**  
**INTRODUCTION DU LABEL ACTE/MEA »**

**APPEL D'OFFRES NATIONAL N° 11 ACTE / 2022**

**SUIVI DE TRAVAUX DE REHABILITATION DES RESEAUX**  
**D'ECLAIRAGE PUBLIC, DANS LES COMMUNES DE BIZERTE,**  
**NABEUL ET SFAX**

*Date limite de réception des offres*

**Le : 11 /08 /2022**

## Table des matières

PREMIERE PARTIE : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES .....	4
1. Contexte.....	5
2. Objectif de l'appel d'offre .....	6
3. Conditions d'éligibilité :.....	6
4. Eclaircissements apportés au dossier de l'appel d'offres :.....	7
5. Additifs au dossier de l'appel d'offres :.....	7
6. Frais de soumission :.....	8
7. Préparation des offres : .....	8
7.1. Langue de l'offre.....	8
7.2. Documents constitutifs de l'offre :.....	8
8. Prix de l'offre .....	8
9. Monnaie de l'offre .....	9
10. Remise des offres : .....	9
10.1. Lieu, date et heure limite de remise des offres.....	9
10.2. Offres hors délais .....	9
10.3. Modification et retrait des offres.....	9
11. Soumission, ouverture des plis et évaluation des offres .....	9
11.1. Soumission, scellement et marquage des propositions :.....	9
11.2. Offre technique :.....	10
11.3. Offre financière : .....	10
11.4. Enveloppe extérieure :.....	10
12. Ouverture des plis : .....	11
12.1. Éclaircissements SUR LES OFFRES :.....	11
12.2. Contact avec L'ANME : .....	11
12.3. Conformité des offres : .....	11
12.4. Evaluation des offres .....	12
13. Cautionnement et divers retenus : .....	12
14. Attribution du marché .....	12
14.1. Droit de modification des quantités .....	12
14.2. Droit de rejet de toutes les offres.....	12
14.3. Notification de l'attribution du marché.....	12
14.4. Signature du marché .....	13
14.5. Enregistrement du marché.....	13

15.	Paiement .....	13
15.1.	Modalités de Paiement .....	13
15.2.	Domiciliation .....	13
16.	Retards et pénalités.....	13
17.	Résiliation du marché .....	14
18.	Divers.....	14
18.1.	Cession .....	14
18.2.	Sous-traitance .....	14
18.3.	Règlement des litiges .....	14
18.4.	Tribunal compétent .....	14
DEUXIEME PARTIE : CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES.....		15
19.	Présentation du projet :.....	16
19.1.	Travaux de réhabilitation et gestion des réseaux d'éclairage public .....	16
20.	Objectifs de la mission :.....	19
21.	Étendue des Services, tâches et livrables attendus :.....	19
22.	Composition de l'équipe et qualifications requises pour les Experts Principaux	20
23.	Durée de la mission et efforts requis :.....	20
Annexe N°1 : Modèle de Soumission.....		22
Annexe N°2 : bordereau de prix - devis estimatif .....		24
Annexe 3 : Proposition technique– Formulaire types .....		26

**PREMIERE PARTIE : CAHIER DES CLAUSES  
ADMINISTRATIVES**

## 1. Contexte

La maîtrise de l'énergie est devenue, depuis une dizaine d'années, une priorité mise en avant par la Tunisie. Les enjeux sont de taille : dépendance énergétique, raréfaction des ressources fossiles, pollution et changement climatique, sont autant de préoccupations qui chaque jour montrent davantage leur actualité.

En plus de cette priorité considérée, la maîtrise de l'énergie doit être renforcée davantage par des politiques axées principalement sur la maîtrise de la demande, en substitution des politiques de l'offre qui ont prévalu jusqu'à nos jours. Cela signifie que l'énergie doit intégrer tous les instruments de planification et faire de sorte que l'efficacité énergétique soit un élément déterminant dans le choix du plan à mettre en œuvre.

D'un autre côté, les villes tunisiennes, comme partout dans le monde d'ailleurs, regroupent toutes les activités économiques et sociales consommatrices d'énergie. De ce fait, elles sont au cœur de la transition énergétique, grand défi des années à venir. La transition énergétique présente en effet des opportunités pour les territoires, avec des retombées pour le tissu économique local et les ménages.

Dans ce contexte, l'ANME a mis en place le programme **ACTE** (Alliance des Communes pour la Transition Énergétique) qui constitue une composante importante du plan national de transition énergétique en Tunisie. Le programme vise à accompagner les communes tunisiennes à améliorer leur contribution à l'atteinte des objectifs énergétiques nationaux en matière de transition énergétique et ce, via la mise en œuvre de stratégies énergétiques locales au niveau de leurs territoires.

Le projet « **Appui au plan national de transition énergétique des communes en Tunisie, introduction du label ACTE/MEA** » financé par le Secrétariat Suisse à l'Économie (SECO), vient en appui au programme ACTE, des communes associées au programme et des expert-e-s chargé-e-s de l'assistance technique proposée aux communes, notamment les experts chargés de l'audit énergétique qui est l'objet de ces termes de référence.

### **Les domaines d'intervention du programme ACTE**

Le programme **ACTE** vient en appui aux initiatives des communes tunisiennes, pour améliorer la maîtrise de l'énergie au sein du périmètre communal, à l'échelle du patrimoine communal (premier axe d'intervention prioritaire) ainsi qu'à l'échelle du territoire communal. Le programme intervient sur essentiellement six domaines :

- *Bâtiments et Urbanisme*
- *Bâtiments et équipements municipaux*
- *Diversification énergétique*
- *Mobilité et transport*
- *Organisation interne, suivi et évaluation*
- *Coopération et communication*

Le SECO soutient l'ANME dans la mise en œuvre du programme ACTE à travers le projet « Appui au plan national de transition énergétique des communes en Tunisie » à travers quatre composantes :

**Composante 1** Audits et comptabilité énergétiques : Conduite d'audits

- énergétiques pour 350 communes tunisiennes, et mise en place d'une comptabilité énergétique (plateforme en ligne permettant de saisir, d'actualiser et de suivre la consommation énergétique des communes).
- Composante 2** Introduction du processus et d'une structure ACTE/MEA au niveau national.
- Composante 3** Mise en œuvre de l'approche ACTE/MEA dans 7 communes pilotes et mise en place d'un dispositif d'accompagnement régional composé d'experts-relais (en collaboration avec les antennes régionales de l'ANME) qui soutiennent les communes dans le diagnostic initial, la planification, mise en œuvre d'actions concrètes et le suivi-monitoring des résultats et impacts.
- Composante 4** Mise en œuvre d'actions prioritaires à effet rapide (« quick-win») et études stratégiques (susceptibles de mobiliser des fonds d'institutions financières internationales), dans 7 communes pilotes.

Les communes pilotes du programme ACTE, soutenues par le SECO et sélectionnées à partir d'un appel à manifestation d'intérêt sont : Sfax, Bizerte, Kairouan, Nabeul, Médenine, Hammam-Lif et Douz.

La mission proposée s'inscrit dans la composante 4 du projet, vise la mise en œuvre des actions prioritaires à effet rapide visant à réduire la consommation énergétique du patrimoine communal.

## 2. Objectif de l'appel d'offre

Dans le cadre du Projet « Appui au plan national de transition énergétique des communes en Tunisie, introduction du label ACTE/MEA » l'ANME se propose la mise en œuvre des projets suivants :

- Réhabiliter le réseau d'éclairage public des communes de Bizerte, Nabeul et Sfax, exploités et commandés à distance via un système intelligent basé sur l'hébergement des données d'exploitation, de commande et de gestion sur espace Cloud.

A cet effet, l'ANME compte contracter un ingénieur conseil ou un bureau d'études (IC/BE) afin d'assurer le contrôle des études d'exécution et le suivi des travaux assurées par des installateurs adjudicataires des marchés de réhabilitation.

## 3. Conditions d'éligibilité :

Les soumissionnaires, pouvant participer au présent appel d'offres sont les ingénieurs conseils ou les bureaux d'études (IC/BE) agréés par le ministère de l'équipement de l'habitat MEH pour le lot Electricité

Les soumissionnaires ne représentant aucun des motifs d'exclusion ou des conflits d'intérêt suivants :

- Le soumissionnaire est exclu valablement de la participation à l'appel d'offres en Tunisie par suite d'infractions, notamment de fraude, corruption ou autres activités de criminalité économique ;
- Le soumissionnaire ou certains de ses employés ou sous-traitants ont participé directement à la préparation des termes de référence et/ou d'autres informations pour la phase de l'appel d'offres .

Le DAO décrit les prestations faisant l'objet du marché, fixe les procédures de l'appel d'offres et stipule les conditions du marché. Il comprend les documents énumérés ci-après :

- L'avis de l'appel d'offres ;
- Le Cahier des clauses administratives (CCA) ;
- Le Cahier des clauses techniques (CCT) ;
- Les références des Experts
- Le modèle de soumission
- Le modèle de bordereau de prix formant le devis estimatif

Le soumissionnaire devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le dossier de l'appel d'offres. Il est responsable de la qualité des renseignements demandés et de la préparation d'une offre conforme à tous égards, aux exigences du dossier de l'appel d'offre. Toute carence peut entraîner le rejet de son offre.

#### **4. Eclaircissements apportés au dossier de l'appel d'offres :**

Tout soumissionnaire, désirant obtenir des éclaircissements relatifs aux documents de l'appel d'offres, peut en faire une demande écrite dans un délai maximum ne dépassant pas dix (10) jours avant la date limite de réception des offres. Les demandes sont adressées par e-mail à l'adresse électronique suivante :

**E-Mail:** [programme.acte@gmail.com](mailto:programme.acte@gmail.com)

L'ANME répondra à toute demande d'éclaircissements qu'il aura reçue, au plus tard cinq (05) jours précédant la date limite de dépôt des offres.

Une copie de la réponse indiquant la question posée mais sans mention de l'auteur, sera adressée à tous les soumissionnaires qui auront reçu le dossier de l'appel d'offres.

#### **5. Additifs au dossier de l'appel d'offres :**

L'ANME peut, à tout moment, avant la date limite de dépôt des offres, et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissements formulée par un soumissionnaire, modifier le dossier de l'appel d'offres en publiant un additif.

Tout additif ainsi publié fait partie intégrante du dossier de l'appel d'offres conformément et sera communiqué par e-mail à tous les soumissionnaires.

Pour donner aux soumissionnaires le temps nécessaire à la prise en considération de l'additif dans la préparation de leurs offres, L'ANME a la faculté de reporter la date limite de dépôt des offres.

## 6. Frais de soumission :

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la remise de son offre. L'ANME n'est en aucun cas responsable de ces frais, ni tenu de les payer, quel que soit le déroulement ou l'issue de la procédure de l'appel d'offres.

## 7. Préparation des offres :

### 7.1. Langue de l'offre

L'offre ainsi que toute la correspondance et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et l'ANME seront rédigés en langue française. Exceptionnellement les brochures et catalogues peuvent être fournis en langue anglaise ou arabe, à l'exclusion de toute autre langue.

### 7.2. Documents constitutifs de l'offre :

Le soumissionnaire est tenu de présenter à l'appui de son offre les documents ci-après. La proposition devra comporter un dossier administratif, une proposition technique et une proposition financière, constitués comme suit :

#### ✓ Le dossier administratif :

Ce dossier devra comprendre les documents suivants :

- Copie de l'agrément délivré par le Ministère de l'équipement et de l'habitat en cours de validité
- Patente.

#### ✓ Le dossier technique :

Le dossier technique devra inclure tous les documents mentionnés dans le cahier des clauses techniques (Annexe 3)

#### ✓ Le dossier financier

- La proposition financière devra comporter :
- Proposition financière – Formulaire de soumission (Modèle de soumission Annexe-1)
- Proposition Financière – Bordereau estimatif des prix (Modèle Annexe -2)

## 8. Prix de l'offre

Le soumissionnaire doit indiquer dans son offre financière les prix conformément au bordereau des prix annexés. Les prix doivent se présenter en en Hors Taxes « H.T. ».

L'ANME bénéficie de l'exonération de la Taxe sur la Valeur Ajoutée due au titre des travaux réalisés et des prestations de service effectuées pour elle dans le cadre du programme ACTE. De ce fait le montant total du présent marché sera payé en Hors TVA.

Suite à la signature du contrat, un bon de commande en HT paraphé par le bureau de contrôle fiscale de Montplaisir sera livré au soumissionnaire retenu.

## **9. Monnaie de l'offre**

La monnaie du marché est le Dinar Tunisien (DT).

## **10. Remise des offres :**

### **10.1. Lieu, date et heure limite de remise des offres**

Les soumissionnaires doivent présenter leurs offres, par voie postale recommandée ou rapide-poste ou remise directement au bureau d'ordre à l'adresse et heure fixés dans l'Avis de l'appel d'offre contre récépissé au plus tard à la date et heure limite mentionnée dans l'avis. Les offres doivent parvenir au plus tard à la date et heure limites mentionnées dans l'Avis

### **10.2. Offres hors délais**

Toute offre reçue par L'ANME après l'expiration du délai de dépôt des offres sera écartée et renvoyée au soumissionnaire sans avoir été ouverte.

### **10.3. Modification et retrait des offres**

Aucune offre ne peut être modifiée après la date limite du dépôt des offres.

## **11. Soumission, ouverture des plis et évaluation des offres**

### **11.1. Soumission, scellement et marquage des propositions :**

Le soumissionnaire préparera obligatoirement :

- Deux (2) exemplaires de l'offre technique et de l'offre financière, indiquant clairement sur les exemplaires « Original » et « Copie ». En cas de différence entre eux, l'original fera foi ;
  - Un exemplaire du dossier administratif
  - Une copie scannée de l'offre technique et de l'offre financière sur un support numérique chacune.

Les originaux et les copies des offres technique et financière devront être imprimés, paraphés à toutes les pages et signés aux dernières pages par le soumissionnaire ou par son représentant dûment désigné.

L'offre ne devra contenir aucune mention, interligne, rature ou surcharge, sauf ce qui est nécessaire pour corriger les erreurs du soumissionnaire, auquel cas ces corrections seront paraphées par le ou les signataires de l'offre

### **11.2. Offre technique :**

Le Soumissionnaire placera l'original et la copie de son offre technique, portant la mention « ORIGINAL » et « COPIE » dans une enveloppe fermée et cachetée portant la mention « OFFRE TECHNIQUE ».

Une version électronique de l'offre originale dans un fichier en format PDF inaltérable sur CD doit être insérée dans la même enveloppe.

L'enveloppe de l'offre technique doit être cachetée et comporter :

- a) le nom et l'adresse du Soumissionnaire ;
- b) l'identification de l'Appel d'Offres
- c) la mention de ne pas les ouvrir avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture des plis.

### **11.3. Offre financière :**

Le Soumissionnaire placera l'original et la copie de son offre financière, portant la mention « ORIGINAL » et « COPIE » dans une enveloppe portant la mention « OFFRE FINANCIERE ».

Une version électronique de l'offre originale dans un fichier en format PDF inaltérable sur CD doit être insérée dans la même enveloppe.

L'enveloppe de l'offre financière doit être cachetée et comporter :

- a) le nom et l'adresse du Soumissionnaire ;
- b) l'identification de l'Appel d'Offres
- c) la mention de ne pas les ouvrir avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture des plis.

### **11.4. Enveloppe extérieure :**

Le dossier administratif, l'enveloppe de l'offre technique et l'enveloppe de l'offre financière seront placés dans une même enveloppe/un même paquet extérieur(e) cacheté(e).

L'enveloppe extérieure devra :

- Être anonyme : sans indication ou mention du nom du soumissionnaire. La mention ou l'indication du nom du soumissionnaire sur l'enveloppe extérieure conduira au rejet de l'offre.
- Être adressées à l'ANME à l'adresse spécifiée dans l'avis d'appel d'offres
- Comporter l'identification de l'Appel d'Offres ;
- Comporter la mention de ne pas les ouvrir avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture des plus

Si les enveloppes et les colis accompagnant la Proposition ne sont pas scellés et marqués comme il se doit, l'ANME n'assume aucune responsabilité en cas d'égarement, de perte ou d'ouverture prématurée de la Proposition.

## **12. Ouverture des plis :**

L'ANME procédera à l'ouverture des plis le 12 août 2022. La commission d'ouverture des plis se réunit pour ouvrir l'enveloppe/un carton scellé, dans un premier temps, tout en conservant l'enveloppe de la proposition Technique scellée.

La commission d'ouverture des plis annonce à voix audible et claire les noms des participants, les montants des offres.

Les offres seront classées par ordre croissant du moins disant au plus disant.

La séance d'ouverture des plis sera sanctionnée par l'élaboration et la signature d'un Procès-verbal d'ouverture des plis techniques et administratifs.

### **12.1. Éclaircissements SUR LES OFFRES :**

En vue de faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, l'ANME a toute latitude pour demander au candidat de donner des éclaircissements sur son offre. Cette demande ainsi que la réponse du soumissionnaire se feront par écrit. Le montant ou la teneur de la soumission ne peut, en aucun cas, être modifié après l'ouverture des plis.

### **12.2. Contact avec L'ANME :**

Aucun soumissionnaire n'entrera en contact avec l'ANME sur aucun sujet concernant son offre, entre le moment où les plis seront ouverts et celui où le marché sera attribué.

Toute tentative d'influence par le soumissionnaire concernant l'évaluation de son offre, la comparaison entre offres ou la décision d'attribution du marché pourra conduire au rejet de l'offre du soumissionnaire concerné.

### **12.3. Conformité des offres :**

Lorsqu'une Offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions des Documents d'Appel d'Offres, l'ANME peut demander au Soumissionnaire de présenter, dans un délai raisonnable, les informations ou la documentation nécessaire pour remédier à la non-conformité ou aux omissions mineures constatées dans l'Offre en comparaison avec la documentation requise par les Documents d'Appel d'Offres.

Une fois que les offres financières ont été ouvertes, l'ANME en rectifiera les erreurs arithmétiques sur la base suivante :

- S'il existe une contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité correspondante, le prix unitaire fera foi et le prix total sera rectifié, à moins que, de l'avis de l'ANME, la virgule des décimales du prix unitaire soit manifestement mal placée, auquel cas le prix total indiqué prévaudra et le prix unitaire sera rectifié ;

- Si le total obtenu par addition ou soustraction des sous totaux n'est pas exact, les sous totaux feront foi et le total sera rectifié ; et

- S'il existe une contradiction entre le montant indiqué en lettres et le montant indiqué en chiffres, le montant en lettres fera foi, à moins que ce montant ne soit entaché d'une erreur arithmétique, auquel cas, en cas de marché à prix unitaires, le montant en chiffres prévaudra

- s'il y a contradiction entre original et copie, l'original prévaudra.

Le Soumissionnaire sera tenu d'accepter les rectifications des erreurs arithmétiques effectuées. En cas de refus des rectifications apportées, son Offre sera rejetée.

#### **12.4. Evaluation des offres**

L'évaluation des offres se fera comme suit :

- ✓ Les offres financières « HT » seront classées par ordre croissant du moins disant au plus disant,
- ✓ La commission de dépouillement procédera à l'évaluation technique de l'offre la moins disante par lot.
- ✓ Si l'offre technique par lot est déclarée conforme aux exigences techniques minimales spécifiées dans le Cahier des Clauses Techniques, elle sera retenue, le cas échéant, la commission de dépouillement procédera à l'évaluation de l'offre technique suivante.

### **13. Cautionnement et divers retenus :**

Aucun cautionnement ou retenu n'est demandé aux soumissionnaires.

### **14. Attribution du marché**

#### **14.1. Droit de modification des quantités**

L'ANME, au moment de l'attribution du marché, se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer la quantité des fournitures et de services spécifiés dans le Bordereau des quantités, sans changement de prix unitaires ou d'autres termes et conditions.

#### **14.2. Droit de rejet de toutes les offres**

L'ANME se réserve le droit d'accepter ou d'écarter toute offre, et d'annuler la procédure de l'appel d'offre et de rejeter toutes les offres, à tout moment avant l'attribution du marché, sans, de ce fait, encourir une responsabilité quelconque vis-à-vis du ou des soumissionnaires affectés, ni être tenu d'informer le ou les soumissionnaires affectés des raisons de sa décision.

#### **14.3. Notification de l'attribution du marché**

L'ANME notifiera, par écrit, au soumissionnaire choisi, que son offre a été acceptée. Cette notification aura lieu dans un délai de vingt (20) jours, à compter de la date d'ouverture des plis.

La notification de l'attribution constituera la formation du marché, sous réserve de la signature du marché par l'ANME et le soumissionnaire retenu pour son exécution.

#### **14.4. Signature du marché**

Le contrat sera définitif à partir de la signature par les **deux** parties (ANME et Soumissionnaire retenu).

#### **14.5. Enregistrement du marché**

Les frais de timbre et d'enregistrement du présent marché sont à la charge de la société titulaire du marché.

### **15. Paiement**

#### **15.1. Modalités de Paiement**

Le montant des prestations réalisées, conformément au Marché, sera évalué par application des prix du bordereau appliqué aux quantités réellement exécutées et constatées contradictoirement entre l'adjudicataire et le représentant de l'ANME dûment habilité. L'adjudicataire sera rémunéré pour tâches réellement réalisées. L'adjudicataire soumettra à l'ANME, trimestriellement, une facture des tâches réellement réalisées. La note doit être accompagnée par les justificatifs des missions réellement réalisées. Une tâche est considérée réellement réalisée, si elle est sanctionnée par les documents justificatifs mentionnés dans le marché (Lettres et PV) et ce quel que soit le nombre de révisions ou visites effectuées pour la tâche en question.

#### **15.2. Domiciliation**

Les paiements seront effectués par virement bancaire sur la base de la facturation établie par le prestataire conformément aux modalités de paiement fixées dans le présent DAO, sur le compte bancaire ouvert au nom du prestataire retenu pour l'exécution du marché :

Banque : .....

Agence & Adresse : .....

Numéro de compte (RIB) : .....

Code SWIFT & IBAN : .....

### **16. Retards et pénalités**

Si le titulaire du marché manque à réaliser l'une ou toutes les prestations objet du marché dans les délais prescrits, l'ANME sans préjudice des sanctions financières et des autres recours qu'elle peut appliquer dans le cadre du marché, pourra déduire du prix de celui-ci, à titre de pénalités, une somme équivalente à 0,1 % du prix relatif à l'activité subissant le retard, par jour calendaire de retard, sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

Le montant des pénalités et/ou des sanctions financières sera plafonné à 5% du montant du marché.

## **17. Résiliation du marché**

L'ANME peut, sans préjudice des autres recours qu'il détient au titre du marché, notifier par écrit au chef de file de la résiliation de la totalité ou d'une partie du marché :

- Si le prestataire manque à livrer l'un ou plusieurs quelconques ou l'ensemble des prestations demandées dans le ou les délai(s) spécifié(s) dans le marché ou éventuellement dans son avenant ;
- Si le prestataire manque à exécuter toute autre obligation au titre du marché.

## **18. Divers**

### **18.1. Cession**

Le prestataire titulaire du marché ne peut céder, en totalité ou en partie, les obligations qu'elle doit exécuter conformément au marché, sans l'accord préalable de l'ANME.

### **18.2. Sous-traitance**

Le prestataire ne peut sous-traiter, en totalité ou en partie, les obligations qu'elle doit exécuter conformément au marché, sauf avec l'accord préalable de l'ANME.

### **18.3. Règlement des litiges**

L'ANME et le titulaire du marché feront tous les efforts nécessaires pour régler, à l'amiable, les différends ou litiges survenant entre eux au titre de l'interprétation ou de l'exécution du marché.

Si trente jours après le commencement des négociations d'un règlement à l'amiable, l'ANME et le titulaire du marché n'ont pu régler un litige né du marché, la partie la plus diligente demandera que le règlement soit soumis à la procédure judiciaire conformément au droit tunisien.

### **18.4. Tribunal compétent**

Pour l'exécution du présent marché, il est fait élection de domicile à Tunis et en cas de contestation, l'attribution de juridiction est confiée uniquement au tribunal de cette ville.

## **DEUXIEME PARTIE : CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES**

## 19. Présentation du projet :

Le présent appel d'offre a pour objet la désignation d'un ingénieur conseil ou un bureau d'études (IC/BE) afin d'assurer le contrôle des études d'exécution et le suivi des travaux assurés par des installateurs adjudicataires des marchés de réhabilitation.

### 19.1. Travaux de réhabilitation et gestion des réseaux d'éclairage public

#### ➤ Commune de Bizerte

#### ✓ Projet 1 : Réhabilitation d'un tronçon du réseau d'éclairage public

Réhabilitation et la gestion intelligente des 26 armoires des réseaux d'éclairage public de la commune (mentionné dans le tableau ci-dessous) avec installation de luminaires LED et un système intelligent basé sur l'hébergement des données d'exploitation, de commande et de gestion

N° Ordre	Nom du poste et de l'armoire	Latitude	Longitude
1	Poste rue de Turquie	37,271342	9,874477
2	Poste Bâb Rmal (Rue de Tunis)	37,272465	9,877628
3	Ksiba	37,275887	9,87618
4	Poste Rempart	37,278645	9,869512
5	Poste (CRDA)	37,275818	9,869506
6	Poste Ahmed BSIRI	37,273312	9,866283
7	Poste polyclinique	37,272717	9,869411
8	Parc Municipal	37,267914	9,860942
9	Poste militaire (avenue 14 janvier 2011)	37,272118	9,857261
10	Poste oued el marj (avenue 14 janvier 2011)	37,277733	9,857561
11	Poste carrefour (avenue 14 janvier 2011)	37,281334	9,856529
12	Poste el Bhira (avenue 14 janvier 2011)	37,287228	9,865759
13	Poste driba	37,296516	9,867752
14	Poste Heidi Nouira	37,282921	9,875116
15	Poste Pont fixe	37,277935	9,877191

16	Pop Cafés	37,308071	9,868238
17	Vague Bleu	37,311071	9,868302
18	Rte Touristique X1 (Près Petit mousse Corniche)	37,316221	9,868117
19	Belle plage	37,31906	9,867452
20	Almia	37,322603	9,867288
21	Khayem	37,32528	9,864638
22	Ras BLAT	37,330898	9,864073
23	Panoramique X2 (Face Mosquet Corniche)	37,325935	9,857946
24	Panoramique X3	37,311672	9,86397
25	Panoramique X4	37,304878	9,862125
26	LYDO	37,27072	9,869688

**Tableau 1: liste des armoires à réaménager de la commune de Bizerte**

➤ **Commune de Nabeul :**

✓ **Projet 2 : Réhabilitation d'un tronçon du réseau d'éclairage public**

Réhabilitation et la gestion intelligente des 30 armoires (mentionné dans le tableau ci-dessous) avec installation de luminaires LED et un système intelligent basé sur l'hébergement des données d'exploitation, de commande et de gestion

N°ordre	Nom Armoire	Adresse Armoire	Latitude	Longitude
1	حي راق	نهج ابن ماجد	36,465324	10,721356
2	مدخل المدينة	نهج الباقوت قبالة خزف القديدي	36,462296	10,723268
3	المغرب العربي طريق الهوارية	شارع جنوب إفريقيا على مستوى طريق الهوارية	36,466267	10,715994
4	المغرب العربي	شارع المغرب العربي قبالة الحسيني	36,469731	10,717712
5	سيدي عاشور	نهج سيدي عاشور على مستوى نهج نواق الشط (المفترق)	36,455701	10,723639
6	حي محسن الإمام	نهج سوريا على مستوى شارع 2 مارس 1934	36,455765	10,728288
7	الحرية	نهج الحرية وراء جامع السلام	36,455704	10,732148
8	المنجي سليم	نهج أسد ابن الفرات	36,449657	10,747474
9	المنجي سليم الشاطئ	شارع المنجي سليم بجانب الملعب البلدي (حديقة الأمهات)	36,446323	10,745627
10	المعرض	شارع الحبيب بورقيبة قبالة شارع محمد الخامس	36,445919	10,738716
11	الصندوق الوطني للتقاعد و الحيطنة الاجتماعية	نهج المنصف باي	36,447621	10,739762

12	العربي زروق	شارع العربي زروق قبالة محطة النقل (الدخلة)	36,456871	10,741171
13	علي بلهوان	شارع عليبلهوان قبالة مقهى عاشور	36,453773	10,741614
14	كارفور	نهج سوسة حي لحواش	36,452583	10,731509
15	مفترق سيدي موسى	الطريق الحزامية على مستوى مفترق سيدي موسى	36,467545	10,731155
16	الكونية سيدي سليمان	نهج سيدي سليمان على مستوى نهج الدار البيضلاء	36,447357	10,731144
17	ديار سيدي سليمان	نهج النسرين متفرع عن شارع محمد الخامس	36,444714	10,735263
18	الصناعات التفليدية	نهج الأمل	36,451984	10,725463
19	الشركة الجهوية للنقل بنابل	نهج الشهامة بجانب مركز البريد	36,450761	10,727407
20	لمشاط	نهج صيدا بجانب منزل الصحرابي	36,446178	10,724611
21	بئر شلوف	شارع بئر شلوف بجانب الكرامة	36,448063	10,720494
22	الوكالة العقارية للسكنى AFH1	نهج بابل قرب منطقة الأمن	36,451893	10,719279
23	الوكالة العقارية للسكنى AFH2	نهج الإسكندرية حي الوكالة العقارية للسكنى	36,446156	10,728417
24	A14	حي الوفاء "نابل ج"	36,431271	10,692398
25	A15	حي الوفاء "نابل ج"	36,447021	10,691261
26	طريق دقدوق	طريق دقدوق	36,446053	10,690589
27	غرس بحرون	نهج عجمان	36,452366	10,737843
28	بابصالح	نهج صلاح الدين بوشوشة	36,503189	10,680335
29	حديدان	نهج الوطن القبلي	36,520882	10,670284
30	الميموزا	شارع اسبانيا	36,451515	10,736121

**Tableau 2: liste des armoires à réaménager de la commune de Nabeul**

➤ **Commune de Sfax**

**Projet 3 : Réhabilitation d'un tronçon du réseau d'éclairage public**

Relamping, Réhabilitation et la gestion intelligente des 7 armoires des réseaux d'éclairage public de la commune (mentionné dans le tableau ci-dessous) avec installation de luminaires LED et un système intelligent basé sur l'hébergement des données d'exploitation, de commande et de gestion

**Zone1 :**

ZONE D'INTERVENTION	TYPE DE LAMPE EXISTANTE	PUISSANCE W	NBR DES PTS LUMINEUX	NBR DES LUMINAIRES	HAUTEUR DE FEU
Av. Farhat Hached	SHP	250	33	67	10
Av. de l'armée nationale	SHP	150	23	70	10
Rue Mahmoud Ammar	SHP	150	7	7	7

**Zone2 :**

ZONE D'INTERVENTION	TYPE DE LAMPE EXISTANTE	PUISSANCE W	NBR DES PTS LUMINEUX	NBR DES LUMINAIRES	HAUTEUR DE FEU
---------------------	-------------------------	-------------	----------------------	--------------------	----------------

Rue Tazarka	SHP	150	15	15	8
Rue Cheikh Magdich	SHP	150	10	10	8
Rue de Habib Maazoun	SHP	150	13	13	9

**Zone3 :**

Zone d'intervention	TYPE DE LAMPE EXISTANTE	PUISSANCE W	NBR DES PTS LUMINEUX	NBR DES LUMINAIRES	HAUTEUR DE FEU
Av. Haffouz	SHP	250	23	23	8
Av. Hedi Khfacha	SHP	250	12	12	9

**20. Objectifs de la mission :**

La mission, objet des présentes clauses techniques, a pour objectifs de :

- Fournir l'appui et l'assistance technique nécessaire à l'équipe du projet durant toutes ses phases ;

**21. Étendue des Services, tâches et livrables attendus :**

<b>Tâches et livrables pour les travaux de réhabilitation des travaux d'éclairage public</b>		
<b>Numéro tâche</b>	<b>Description de la tâche</b>	<b>Livrables et rendus</b>
<b>Tâche 1</b>	Examen des dossiers d'exécution : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dossier d'exécution réhabilitation des armoires</li> <li>▪ Détails techniques divers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dossier de plans approuvés portant le cachet de l'ingénieur conseil / BE</li> <li>▪ Lettre d'approbation</li> </ul>
<b>Tâche 2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assistance à la Réception des armoires pré câblés ou réhabilités</li> <li>▪ Validation de la solution de télégestion</li> <li>▪ Vérification des mesures d'éclairage</li> <li>▪ Assistance aux réunions de chantier ( à la demande de l'ANME)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ PV réception des armoires</li> <li>▪ PV de visites et réunions</li> <li>▪ Photo des travaux réalisés</li> </ul>
<b>Tâche 3</b>	Réception provisoire des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ PV de réception provisoire</li> </ul>

## 22. Composition de l'équipe et qualifications requises pour les Experts Principaux

Les experts concernés par les prestations objet des présentes clauses techniques doivent disposer de toute l'expertise requise dans la conception et réalisation des installations électriques en général

### Chef de projet : Qualification

Le chef de projet doit être inscrit dans la liste des ingénieurs conseils ou Bureau d'études agréés par le ministère de l'équipement, lot électricité.

Le chef de projet peut mobiliser des techniciens spécialisés dans le lot électricité sous sa responsabilité. Toutefois le chef de projet sera l'interlocuteur unique de l'ANME et la commune

Le chef projet doit avoir une expérience confirmée dans les études et suivi des travaux en électricité. Les exigences demandées sont récapitulées dans le tableau suivant :

Critères	Justificatifs
Expérience professionnelle minimale de 10 ans( au sein d'un bureau d'études ou Ingénieur conseil)	CV
Etudes et suivi des projets d'éclairage Public	
Références dans l'élaboration des études et suivi des travaux de projets d'éclairage public : minimum de 5 références sur la période 2015-2020	Contrat, PV réceptions etc. etc.

## 23. Durée de la mission et efforts requis :

La durée maximale pour la réalisation des différentes prestations décrites dans les présents TdR est de 12 mois.

La mission du chef de projet consiste à approuver les dossiers techniques, réceptionner des travaux/équipements et mener des visites de chantier

Le nombre de visites par type d'intervention est réparti comme suit :

- Suivi des travaux de réhabilitation des réseaux d'éclairage public : un nombre maximal de 10 visites y compris la réception provisoire et ce par commune ;



## Annexe N°1 : Modèle de Soumission

Je soussigné (1) .....

Dénomination de la Société :

.....

Boîte Postale : ..... Code Postal : ..... Ville : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

E-mail : .....

Registre du Commerce de .....le.....

sous le numéro .....

Affiliation à la CNSS n° : .....

Domiciliation bancaire :

.....

C.C.B. N° : .....

Certifie avoir recueilli, par mes propres soins et sous mon entière responsabilité, tous renseignements nécessaires à la parfaite exécution de mes éventuelles obligations telles qu'elles découlent des différentes dispositions du Dossier de l'appel d'offre relatif **à la sélection d'un ingénieur conseil/bureau d'études pour l'accompagnement de l'ANME à la mise en œuvre du projet :**

**Réhabilitation des armoires et la mise ne place d'un système de monitoring des tronçons du réseau d'éclairage public de les communes de Bizerte, Nabeul et de Sfax.**

et je m'engage sur l'honneur que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Le montant total de ma soumission est de : .....

.....Dinars tunisiens en  
Hors Taxes (en toutes lettres)

..... DT HT (en chiffres)

Et je m'engage à maintenir valable les conditions de la présente soumission pendant 120 jours à compter du jour suivant la date limite de remise des offres.

Fait à ..... Le .....

Nom (s), Prénom (s), signature

Cachet et qualité du signataire\_\_\_\_\_

(1) Nom (s), Prénom (s) et qualité.



## Annexe N°2 : bordereau de prix - devis estimatif

### Proposition Financière – Ventilation des Coûts

#### Détails estimatifs des prix

Réhabilitation des réseaux d'éclairage public – Commune : Sfax				
Tâche		PU (DTHT)	Qté	PT (DTHT)
▪ <i>Approbation des dossiers Techniques</i>			1	
▪ Réception des travaux <sup>1</sup> et Visites de chantier			10	
<b>Total HT en DT</b>				

Arrêté le présent détail estimatif à (en toutes lettres) :

.....Dinars Tunisiens en Hors taxes

Réhabilitation des réseaux d'éclairage public – Commune : Nabeul				
Tâche		PU (DTHT)	Qté	PT (DTHT)
▪ <i>Approbation des dossiers Techniques</i>			1	
▪ Réception des travaux et Visites de chantier			10	
<b>Total HT en DT</b>				

Arrêté le présent détail estimatif à (en toutes lettres) :

.....Dinars Tunisiens en Hors taxes

Réhabilitation des réseaux d'éclairage public – Commune : Bizerte				
Tâche		PU (DTHT)	Qté	PT (DTHT)
▪ <i>Approbation des dossiers Techniques</i>			1	
▪ Réception des travaux et visites de chantier			10	
<b>Total HT en DT</b>				

Arrêté le présent détail estimatif à (en toutes lettres) :

.....Dinars Tunisiens en Hors taxes

<sup>1</sup>Les réceptions des travaux peuvent se faire sur site ou en usine et seront considérées comme des visites avec un PV de réception à l'appui

**Tableau Récapitulatif des prix**

<b><u>Tâche</u></b>	<b><u>Sous Total HT</u></b>
Réhabilitation des réseaux d'éclairage public – Commune : Sfax	
Réhabilitation des réseaux d'éclairage public – Commune : Nabeul	
Réhabilitation des réseaux d'éclairage public – Commune : Bizerte	
<b>Total (HT)</b>	
Arrêté le présent détail estimatif à (en toutes lettres) : .....Dinars Tunisiens en Hors taxes	

Fait à ..... Le .....

Nom (s), Prénom (s), signature

Cachet et qualité du signataire\_\_\_\_\_

## Annexe 3 : Proposition technique– Formulaire types

### EXPÉRIENCE ET RÉFÉRENCES DES EXPERTS DU BUREAU

#### A - CURRICULUM VITAE (CV)

Modèle de CV à renseigner par le Chef de projet et l'expert d'appui

<b>Poste</b>	Chef de projet / expert d'appui
<b>Nom de l'Expert :</b>	[insérer le nom complet]
<b>Date de naissance :</b>	[jour/mois/année]

**Formation :** liste des études secondaires/universitaires ou autres études spécialisées, en indiquant le nom des établissements d'enseignement, les dates de fréquentation, le(s) diplôme(s) obtenu(s)]

**Emploi(s) occupé(s) pertinent(s) pour la mission :** [À rebours à partir de l'emploi actuel. Veuillez fournir les dates, le nom de l'organisme Employeur, les titres des postes occupés, les types d'activités exécutées et le lieu de l'affectation, ainsi que les coordonnées des anciens clients et des organismes Employeurs qu'il est possible de contacter pour obtenir des références. Il n'est pas nécessaire d'inclure les emplois antérieurs qui ne sont pas pertinents pour la mission].

Période	Organisme Employeur et votre titre/poste Informations de contact pour références	Intitulé du projet	Récapitulatif des tâches
[p. ex. de mai 2005 à présent]	[p. ex. Ingénieur études, ingénieur conseil etc....  Pour les références : Tél...../ courriel.....; M./Mme B, adjoint au ministre]		

**B- LISTE DES REFERENCES****• Références Chef de projet**

a) Liste des projets élaborés sur la période : 2015-2020

N°	Nom du projet	Date de réception du projet	Justificatifs (PV réception, contrat etc.)
1			
2			
3			
4			
5			